

Communiqué suite à la réunion de travail
CTM sur la mobilité :
Premier recul, restons mobilisés !

Une dernière réunion de travail de travail a eu lieu ce jour pour soi-disant pouvoir amender le projet des lignes directrices entre les organisations syndicales du CTM et les représentants des différentes directions.

- ➡ La CGT IP a souligné une fois encore l'inégalité de traitement introduite par ces lignes entre les agents de ce Ministère puis entre les agents du même corps.
- ➡ La CGT IP a répété ce qui pourra advenir dès 2020 avec ces nouvelles lignes : les directions pourront s'opposer aux départs des agents en l'absence d'organigrammes de référence qui garantiraient le remplacement des postes !
- ➡ La CGT IP a dénoncé la méthode de travail du Secrétariat Général et de l'Administration pénitentiaire qui invoquent la nécessité de se référer aux lignes communes quand c'est pour restreindre le droit des agents et qui renvoie vers les spécificités quand ça les arrange !

La DAP explique que pour cette année 2020, elle veut instaurer un « statu quo » or actuellement c'est toute la procédure et le droit de mobilité des agents des SPIP qui sont révisés !

La CGT IP avec d'autres organisations a défendu sa position fondamentale : hormis quelques postes déjà profilés, tous les postes de CPIP relèvent de la même fiche de poste ; ce que la DAP a enfin reconnu et que le ministère s'engage à respecter.

La DAP propose donc une position intermédiaire : si la DAP reconnaît enfin que les postes des CPIP sont dans une grande majorité des postes génériques sur l'ensemble de services, elle maintient l'obligation d'un entretien de recrutement pour toute demande de mobilité ! Compte tenu de la compétence reconnue de chaque agent à exercer sur tout poste de CPIP en SPIP, cet entretien ne conduirait qu'à permettre la discrimination dénoncée depuis le départ par la CGT IP.

Devant cette contradiction élémentaire qui maintient une forme de profilage par l'entretien préalable à toute mutation, et devant la pression des représentants des personnels, la DRH du Secrétariat Général a reconnu qu'il lui fallait un nouvel arbitrage de la Ministre !

Ne nous leurrons pas ! Cette avancée n'est que le résultat de la mobilisation des personnels et de l'action des représentants de la CGT IP qui sont allés chercher ce nouvel arbitrage.

Actuellement, la mobilisation des SPIP et les diverses actions menées par la CGT - information des agents, audiences et communiqués auprès des décideurs - reste la seule réponse à l'entreprise de destruction des droits des personnels. Elle doit se poursuivre et s'amplifier pour se transformer en victoire !

**Comptez sur les représentants de la CGT
pour persévérer dans ses actions**

RESTONS MOBILISÉS POUR NOS DROITS

ON LÂCHE RIEN !